

## *Médiation de la Consommation*

*En cas de désaccord avec la réponse apportée par le professionnel à une réclamation, le client-consommateur peut, dans les conditions prévues aux articles L612-1 et suivants du Code de la Consommation, saisir, par voie postale ou par courriel, le Médiateur de la Consommation des Professions Funéraires*

*- en écrivant à l'adresse suivante :*

***Le Médiateur de la Consommation des Professions Funéraires  
14, Rue des Fossés Saint-Marcel – 75005 PARIS***

*ou*

*- en consultant le site internet du Médiateur de la Consommation des Professions Funéraires et en utilisant le formulaire en ligne prévu à cet effet :*

***<https://mediateurconso-servicesfuneraires.fr>***